

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 30 janvier 2012 de M<sup>mes</sup> Vera Figurek, Salika Wenger, Maria Casares, Nicole Valiquier Grecuccio, MM. Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Christian Zaugg, Pierre Vanek, Pascal Holenweg, Alberto Velasco, Julien Cart et Michel Chevrollet: «Arrêtez le carnage!»**

*PROJET DE MOTION*

Le régime corrompu du Kazakhstan mène aujourd'hui une politique contre les droits humains et ceux des travailleurs en particulier: interdiction de manifester, répression sanglante et meurtres pendant que la communauté internationale regarde ailleurs. Jusqu'où la Suisse et Genève doivent-elles collaborer avec ce régime de dictature?

Considérant:

- que, le 16 décembre dernier, la ville de Zhanaozen a été le théâtre de répressions sanglantes, ordonnées par le président Nursultan Nazarbayev envers des ouvriers de l'industrie pétrolière en grève, et durant lesquelles seize personnes ont été assassinées;
- que, selon nos informations, ces crimes et ces exactions se poursuivent sur le terrain;
- que la brutalité avec laquelle la police et les services secrets agissent est digne des pires dictatures. Nous nous devons de dénoncer cette situation au même titre que toutes les autres qui exercent un tel pouvoir dans le monde et qui sont de loin ou de près en tractation, collaboration, commerce avec notre pays et surtout notre Ville;
- que de nombreux opposants politiques ont été emprisonnés, d'autres exécutés, alors qu'ils se battent notamment pour des élections libres et non truquées;
- que le canton de Genève abrite des membres de cette famille dans les hauts de Cologny et qu'ils bénéficient de forfaits fiscaux scandaleux;
- que la traque des opposants se poursuit jusqu'en Suisse où des citoyens suisses d'origine kazakh sont menacés;
- la récente découverte de plus de 600 millions de francs sur les comptes de l'UBS qui appartiendraient au beau-fils du président actuel, qui résiderait à Genève;
- que la communauté internationale ne peut rester muette devant ces crimes contre les citoyens, les travailleurs, mais aussi contre l'humanité;
- que la Ville de Genève se doit de défendre les droits humains ici comme ailleurs,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- condamner fermement ce régime;
- interpeller les autorités tant cantonales que fédérales sur ces graves atteintes aux droits humains;
- s’informer sur les raisons de l’octroi d’un forfait fiscal à cette famille résidant à Genève et directement concernée par les exactions du gouvernement kazakh;
- dénoncer les facilités accordées à ce régime dans notre ville et dans notre canton.

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La situation politique au Kazakhstan est effectivement très préoccupante. Depuis 1989, le pays est gouverné d’une main de fer par le président Noursoultan Nazarbaïev, leader incontesté de la république la plus prospère d’Asie centrale.

Depuis quelques années, différentes organisations de défense des droits humains dénoncent les atteintes répétées aux Droits de l’homme dont sont victimes les Kazakhs. La dureté du régime s’est notamment révélée, le 16 décembre 2011, lorsqu’une manifestation pacifique d’employés grévistes du secteur pétrolier et qui a donné lieu à une répression sanglante au cours de laquelle 16 personnes ont perdu la vie.

Le 15 mars 2012, le Parlement européen a fermement condamné cet événement et a demandé qu’une enquête soit menée. Il a également averti que les négociations sur l’accord de partenariat et de coopération avec le Kazakhstan dépendront des progrès en termes de réformes politiques.

En Suisse, le Conseil fédéral n’a, pour l’heure, pas pris formellement position pour dénoncer les exactions du régime. Des interpellations parlementaires sont en cours de traitement à l’Assemblée fédérale, allant dans le sens d’une reconnaissance des violations des Droits de l’homme au Kazakhstan et questionnant nos relations avec ce pays.

Concernant la présence à Genève de Timur Kulibayev, gendre du président Noursoultan Nazarbaïev, et de sa fille, il rappelle aux motionnaires que le secret fiscal ne lui permet pas de questionner l’existence d’un éventuel forfait ou de facilités fiscales.

Cela étant, le Conseil administratif souligne qu’une enquête pénale a été ouverte en septembre 2010 par le Ministère public de la Confédération à l’encontre de Timur Kulibayev. Cette enquête porte sur des soupçons de blanchiment d’une somme de près de 600 millions de francs. Par ailleurs, en février

2012, une plainte portant sur le détournement par Noursoultan Nazarbaiev et son gendre de quelque 400 millions de francs dans des établissements bancaires suisses a été déposée à Berne.

La justice suisse enquête donc sur ces deux affaires qui pourraient concerner plus d'un milliard de francs d'argent détourné. Le Conseil administratif suivra donc attentivement le développement qui leur sera donné.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La vice-présidente:  
*Sandrine Salerno*